

M. l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

A l'ordre du jour de cette CAPD les recours PPCR enfin le recours PPCR. On pourrait y voir un signe de satisfaction de nos collègues quant à leurs modalités d'évaluation. Toutefois, les retours qu'ils nous font suite au rendez-vous carrière ne nous permettent pas cet optimisme. Nos collègues vivent des moments parfois difficiles. L'accompagnement nécessaire a posteriori n'est pas toujours proposé ou réalisé. Nos collègues ressentent parfois un écart entre le moment vécu et le compte-rendu qui en est fait. Nous les invitons à faire part de leurs remarques par les moyens qui leur sont offerts mais force est de constater que nos collègues s'en saisissent peu alors qu'un second temps d'entretien serait bénéfique. Une réflexion pourrait être menée sur les causes de cette désignation.

Le SE-Unsa demande encore un effort d'harmonisation à l'échelle du département. Le rendez-vous de carrière ne peut être considéré comme l'étaient les inspections. Nos collègues doivent être acteurs et l'ensemble de leur carrière doit être considérée et non seulement la séance observée voire l'année en cours. Ces rares instants entre nos collègues et leur hiérarchie sont l'occasion de leur apporter une reconnaissance de leur travail et de les assurer de la confiance de leur institution. Ce sont des opportunités de les mobiliser ou remobiliser dans leur pratique professionnelle aussi il faut considérer ces temps avec l'importance qu'ils méritent.

Cette CAPD aurait dû également traiter des refus de CFP : nous imaginons que si nous ne traitons pas ce sujet c'est que toutes les demandes ont été satisfaites. De deux choses l'une, soit les demandes ont drastiquement diminué (ce qui serait inquiétant) soit nos collègues ont été satisfaits en partie seulement, ou les 2. Nous aurons l'occasion d'en échanger lorsque nous traiterons les questions diverses.

Un mot du contexte dans lequel cette CAPD se déroule : ce 3 avril est une journée de mobilisation dans la Fonction Publique. La diminution de l'indemnisation des congés maladie ajoutée au recul de l'âge de départ à la retraite et à l'absence de revalorisation salariale ne sont que des messages négatifs envoyés aux agents du service public.

Dans notre ministère cela ne fait que renforcer la crise d'attractivité, confirmée cette année encore, si on regarde le taux de présence aux écrits du CRPE. Tous les leviers doivent être actionnés pour combattre ce phénomène, nous vous en savons convaincu, et souhaitons poursuivre le travail avec vous à l'occasion d'audience ou de groupe de travail à défaut d'instances paritaires. Le SE-Unsa revendique le fait que le dialogue social, et son application au-delà de la simple écoute, n'est pas un caillou dans la chaussure du système mais un outil d'amélioration qui bénéficiera, au final, à nos élèves.

Merci pour votre attention.